

ANNEXES

Eléments de l'article R151-53 du code

Ars-sur-Moselle

500 m

Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
15/05/2024	Arrêt du PLUi	DCM	02/10/2023	
Maison de la Métropole I place du parlement de Metz CS 30353 57011 Metz Cedex 1	Approbation du PLUi	DCM	03/06/2024	
olui. metz metropole. fr				



Bois ou forêts relevant du régime forestier

Secteurs d'information sur les sols (SIS)

Périmètres de développement prioritaires délimités en application de l'article L. 712-2 du code de l'énergie

Périmètres des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées

10m

30m

100m

250m

300m

